

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016

PRESENTS : Marc **TOURNABIEN**, maire.

Franck **LEFEVRE**, Evelyne **LESIEUR**, Josiane **CHOMAZ**, Corinne **COLLOMBET**, Marcel **VIARD**, adjoints.

Elisabeth **BOCH**, Didier **DABURON**, Roselyne **DAMINATO**, Martine **DELANGRE**, Jean-Marc **HERMES**, **Bernard MILLE** (présent à partir du point n°3), Alexandre **MODESTO**, Georgette **MODESTO**, Claude **OLIVETTO**, Claudine **RAMELLA-PEZZA**, Martine **VALENZANO**, José **VARESANO**.

ABSENTS : Patrick **LESEURRE** (procuration à Georgette **MODESTO**).

SECRETAIRE DE SEANCE : Elisabeth **BOCH**.

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 novembre 2016 :

Mme Modesto souhaite préciser que la question qu'elle avait posée précédemment était "je me pose la question de savoir si l'information circule bien au sein des élus de la majorité ".

Monsieur le maire rappelle que les informations sont données au cours de deux types de réunions qui sont ouvertes également aux élus de l'opposition et auxquelles ceux-ci participent : les réunions du lundi soir et les conseils municipaux.

M. Varesano souhaite ajouter à son intervention concernant le tarif de l'eau : "il est anormal de payer l'assainissement sur l'eau d'arrosage et je souhaite que la commune installe des compteurs verts comme cela se pratique dans des villages voisins ".

Le compte rendu du 23 novembre est approuvé.

2 abstentions : M. Mille et Mme Valenzano absents lors de la séance du 23 novembre 2016.

2- Approbation des délibérations du CCAS

Mme Corinne Collombet nous présente le compte-rendu de la réunion du CCAS qui s'est tenue le 14 décembre 2016 :

Avis sur dossier d'obligation alimentaire

Il s'agit d'appliquer l'obligation alimentaire pour la fille et les petits-enfants d'une personne en EHPAD : après vérification du dossier, celui-ci a été approuvé et transmis au Conseil Départemental.

2.Demande d'aide financière :

Une personne se trouve en difficulté financière passagère : il s'agit de lui venir en aide en attendant le versement d'indemnités prévu en avril 2017.

Après réflexion, le CCAS propose de lui octroyer une aide remboursable de 5500 €, échelonnée comme suit : 2500 € fin décembre 2016, puis 1000 € en janvier, février et mars 2017.

Un accord sera signé avec cette personne afin qu'elle rembourse cette aide dès qu'elle aura perçu ses indemnités.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016

3- Election des conseillers communautaires de la future 3 CMA

La fusion des deux communautés de communes : Coeur de Maurienne et Arvan-Villard sera effective au 1^{er} janvier 2017. La commune de Saint-Julien-Montdenis doit désigner 4 représentants parmi les délégués communautaires sortants.

Les délégués sont élus au scrutin de liste, à un tour, à bulletin secret.

Le maire de Saint-Julien-Montdenis présente une liste de quatre personnes : Marc TOURNABIEN - Evelyne LESIEUR - Franck LEFEVRE - Corinne COLLOMBET

Les membres de l'opposition ne présentent pas de liste, n'étant que trois élus au sein du conseil municipal ; ils regrettent qu'il n'y ait plus de représentants de l'opposition au conseil communautaire.

Il est procédé au vote, à bulletin secret.

19 votes exprimés : liste présentée par monsieur le maire : 16 voix, Abstentions : 3
Marc TOURNABIEN - Evelyne LESIEUR - Franck LEFEVRE - Corinne COLLOMBET
sont élus délégués communautaires.

4- Vente parcelle lot n°3 lotissement Clos des Vignes II

Cette parcelle n'a pas trouvé d'acquéreur depuis la création de ce lotissement ; en raison semble-t-il de la configuration spécifique de ce lot de 677 m².

Un jeune couple fait une proposition d'acquisition de ce terrain si la commune consent une déduction de 60 m² sur cette parcelle correspondant à l'accès non aménageable à ce lot.

Le conseil municipal approuve la proposition de vendre ce terrain, à 59,24€ hors taxe le m² soit une somme de 40 105 € hors taxe, soit 48 074,64 € TTC.

5- Vente parcelle au 80 avenue Paul Mougin

Monsieur Semperes David souhaite acquérir une parcelle de 203,54 m² appartenant au domaine public.

Cette parcelle constitue un passage obligé pour se rendre à son domicile.

Le prix proposé après délibération des conseillers communaux est de 30€ le m². Les frais de géomètre nécessaires pour la création de cette parcelle et l'établissement du document d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

6- Approbation convention occupation temporaire privative terrain communal

Concerne une parcelle de 2278m² à l'entrée de la ZAC.

La société Eiffage Routes sollicite l'occupation de cette parcelle pour le stockage de matériaux de chantier.

Il est proposé une convention à titre précaire et révocable pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans maximum.

La convention est approuvée par 18 voix, une abstention.

7 - Décisions modificatives budgétaires

Ce point n'est pas traité car sans objet.

8- Pas de comptes- rendus de réunions

9- Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.